

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Page 1/2

Séance du 29 Mars 2022

**CO 431 DE**

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : ..95

Présents : ..67

Votants : ..80

Etaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CHOULOT Alain, CETRE Michel, BAUD Jean Baptiste, GAILLARD Jean François, LAUBIER Bernard, REGALDI Sylvie, CETRE Jean François, FORET Clément (Vices-Présidents), VIONNET André, RENAUD Jean Marie, BRIOT GAIDIOZ Cécile, POULET Gilles, CHUARD Valentin BOUDRY Jeanne, PINGAT Martine, MARTI François, TONNAIRE Sandrine, MARCELIN Antoine, MAIRE Serge, BERTHELIER Roland, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis, MASSON Laurent, COLIN Christian, RIGAUD Hervé, BERTHOD Claude, VALLET Charles, CHAUVIN Roger, PERRARD Roland, DUQUET Jean Pierre, BRUNEL Bernard, LEGLISE Pascal, PETITGUYOT Jean Pierre, LANIESSE Michel, FEVRE Michel, CASTELLA Damien, PERRIN François, DOS SANTOS Laetitia, LABBEZ Alain, BERTOCCHI Daniel, GAGNEUR Raphaël, DE BRISIS Jean, DODANE Ghislaine, GAHIER Dominique, BENETRUY Sylvain, LETONDOR Jean Luc, BERODIER Florence, MORBOIS Christelle, BERTHOD BLANC Aurélien, SOUDAGNE Marie Madeleine, JACQUES Sébastien, REYNAUD Armande, SEIGLE-FERRAND Antoine, CHAILLON Roland, ROMANET Claude, BEAUPOIL Jean Luc, POIROT Guy, BERNARD René, GENIN Marcelle, MARTINS Serge, SUSSOT Florence, ARNAUD Gérard, ONCLE Bernard,

Pouvoirs transmis à des Conseillers : LAMBERT Véronique à BONNET Dominique, LECOQ Yves à BOUDRY Jeanne, BUGADA Catherine à BRIOT GAIDIOZ Cécile, GAVAT William à MOREL Denis, PAQUIEZ Valérie à BENETRUY Sylvain, ROBERT Bruno à VIONNET André, GAVAT Alain à RENAUD Jean Marie, GIRARD Colette à LETONDOR Jean Luc, PERRARD Florent à MAIRE Serge, JOURD'HUI André à GAILLARD Jean François, BOUILLET Françoise à FORET Clément, BOHEME Catherine à GENIN Marcelle, FLEURY Michel à CETRE Michel,

Pouvoirs transmis à des Suppléants : TOURNEUR Eric à VALLET Charles,

Etaient Excusés : PETIGNY Loïc, DECOTE Yves, GROS Roger, BUYS Nelly, CATHENOZ Catherine, MONTEVECCHIO Patrick, WESTERVELD Dinand,

Etaient absents : VIENNET Rémy, HENARD Stéphane, BRENAUX Denis, PROST JACQUOT Claire, YANARDAG Mikaël, RIGOLET Serge, DORBON Henri, PASTEUR Cyrille,

Secrétaire de séance : Gérard ARNAUD

Convocation faite le : 23 Mars 2022

**Objet : Aménagement de la ZAE Velours 4 à Poligny : attribution d'un marché public de travaux**

VU la volonté pour la CCAPS d'aménager la nouvelle ZAE Velours 4 sur la commune de Poligny ;

VU le Permis d'Aménager Réf. N°039 434 21 C0001 délivré le 11/03/2022 pour l'aménagement de la ZAE Velours 4 ;

VU la nécessité de procéder à la réalisation de travaux d'aménagement pour la viabilisation de cette future ZAE, ayant fait l'objet d'une consultation en vue de la passation d'un marché public de travaux ;

VU le Dossier de Consultation des Entreprises élaboré par le cabinet ARTELIA (Dijon) intervenant en qualité de Maître d'œuvre sur ce projet ;

VU la consultation initiée en date du 05/02/2022 dont l'objet est « Travaux de viabilisation et de finitions de la Zone d'Activités Economiques Velours 4 » sur la commune de Poligny ;

VU la consultation initiée sur un lot Unique : Voirie (Structure et finitions), Assainissement E.U – E.P., Bassin de rétention étanche et végétalisé, Adduction d'Eau Potable, Aménagements Divers et Espaces Verts ;

VU la décomposition en une tranche ferme (consistant à réaliser l'ensemble des travaux de viabilisation) et une tranche optionnelle (consistant à réaliser, dans un délai de 36 mois, les travaux de finition de voirie) ceci après les différents projets de construction des entreprises ;

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 29 Mars 2022  
CO 431 DE (SUITE)

Page 2/2

**Objet : Aménagement de la ZAE Velours 4 à Poligny : attribution d'un marché public de travaux**

VU l'estimation remise par le cabinet ARTELIA avant le lancement de la consultation avec un total :  
1 916 890,86 € HT dont :

- Tranche Ferme : 1 436 465,36 € HT
- Tranche Optionnelle : 480 425,50 € HT

VU les différentes mesures de publicités établies dans le cadre de cette consultation (Plateforme [www.marches-publics.info](http://www.marches-publics.info) + BOAMP + Le Progrès Edition du Jura) ;

VU la date limite de remise des offres fixée au 15/03/2022 à 12H00 ;

Vu la CAO N°1 réunie en date du 17/03/2022 pour procéder à l'ouverture des plis ;

Vu la remise de 5 offres toutes jugées recevables par la CAO et le rapport d'analyse établi par le cabinet ARTELIA ;

Vu la CAO N°2 qui se réunira le 29/03/2022 pour émettre un avis sur l'attribution du marché à l'entreprise ayant remis l'offre jugée « économiquement la plus avantageuse » au regard des critères de jugement des offres précisés dans le règlement de consultation : Prix : 60%, Valeur technique : 35 %, Délais d'exécution : 5 %

Sous réserve du Rapport d'Analyse des Offres ainsi que de l'avis formulé par la CAO N°2 qui seront tous deux présentés lors du Conseil Communautaire,

Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

1/ Attribue le marché public de travaux au Groupement « Famy TP SASu BFC (Mandataire), Eiffage Route Centre Est » ayant remis l'offre jugée « économiquement la plus avantageuse » au regard des critères énoncés dans le règlement de consultation, ayant obtenu une note globale de 97/100, pour un montant total (Tranche Ferme + tranche optionnelle) de 1 599 791.90 € HT soit 1 919 750.28 € TTC ;

2/ Autorise M. le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces afférentes à cette décision et notamment les pièces du marché ainsi attribué.

Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Dominique BONNET

